

29 JUIN 2025

SAINT-AVOLD



ENGAGEZ-VOUS ET VALORISEZ VOTRE IMAGE!

Avec cette course unique en Moselle, l'association NABORFUN vous propose une solution de visibilité adaptée au rayonnement de votre entreprise. Vous associez ainsi votre nom et votre image à un événement majeur sur notre territoire. Tous les bénéfices du NaborRaid 2025 seront reversés aux mondes associatifs et caritatifs de la région

	SYMPATHISANT	COMMUNICANT	ACTIF	RÉACTIF	MAJEUR	MAJEUR PLUS
Présence logo sur le site NaborRaid		★	★	★	★	★
Banderole podium		(★)	(★)	(★)		
Banderole village			(★)	(★)	★	★
1 billet course				(★)		
3 billets course					★	
6 billets course						★
Emplacement village ou 1 obstacle					★	★
Logos parutions presse				(★)	★	★
Mur images photos				(★)	★	★
Certificat CERFA*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Budget TTC	100 €	250 €	500 €	1000 €	2500 €	5000 €
JE CHOISIS CE PACK	<input type="checkbox"/>					

CONTRAT DE SPONSORING COURSE À OBSTACLES NABORRAID 2025

Société ou Collectivité :

Adresse : Ville :

Nom et prénom du signataire : Fonction :

L'association NABORFUN s'engage à honorer le présent contrat en assurant les prestations publicitaires citées ci-dessus en fonction du "PACK PARTENAIRE" choisi par le présent sponsor. Le partenaire sponsor s'engage à verser la somme citée ci-dessus en fonction du "PACK PARTENAIRE" choisi. Le règlement s'effectue à la commande, par chèque libellé à l'ordre de l'association NABORFUN, accompagné de ce présent contrat daté et signé. Le tout est à expédier à l'adresse suivante : NABORFUN - 48 Passage des Poilus - 57500 SAINT-AVOLD. Une facture sera retournée dès réception du paiement par chèque et le CERFA en fonction de l'option choisie. Contact Engagement Partenaire / Sponsoring : Sandor : 06 24 03 24 52, Thierry : 06 03 16 23 15 et Patrice : 06 07 87 88 82.

Fait à le Signature et cachet de l'établissement suivis de la mention "Bon pour accord"

A retourner avant le 30 avril 2025 - Engagement définitif sans remboursement possible.

*CERFA (Formulaire no11580*03) de don aux associations - Reçu fiscal qui permet au donateur de bénéficier d'une réduction fiscale équivalente à 66% de la somme versée, dans la limite de 20% du revenu imposable.